



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture  
Direction de la coordination interministérielle  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral est prescrite, à la demande Rennes Métropole, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour réserves foncières relative au projet d'aménagement de la Zone d'Activités Economiques de la Petite Touche Aury et à la cessibilité des terrains à exproprier pour permettre la réalisation de ce projet.

Seront déposés dans les mairies de Cesson-Sévigné et de Chantepie pendant 23 jours consécutifs, du lundi 03 mai (9h) au mardi 25 mai 2021 (16h45) inclus, les dossiers :

- de demande de déclaration d'utilité publique ainsi qu'un registre d'enquête ;
- d'enquête parcellaire ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire ;

Ces dossiers sont consultables :

- aux mairies de Cesson-Sévigné (lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h15, mardi de 13h à 17h15, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h) et de Chantepie (lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h et 13h à 16h45 et le jeudi de 13h30 à 17h45), sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire,

- sur internet, aux adresses suivantes :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/2428> pour la DUP

- <https://www.registre-dematerialis.fr/2429> pour l'enquête parcellaire

- sur un poste informatique mis à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi de 9h à 16h. Au vu du contexte sanitaire actuel, il est recommandé de prendre rendez-vous au 02.99.02.10.39.

Des observations et propositions sur le projet peuvent être, avant la clôture de l'enquête :

- consignées sur les registres d'enquête,

- adressées par courrier à la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Cesson-Sévigné - 1 esplanade de l'Hôtel de ville - CS 91707 - 35517 Cesson-Sévigné

- adressées par voie électronique aux adresses suivantes :

- [enquete-publique-2428@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2428@registre-dematerialise.fr) pour la DUP

- [enquete-publique-2429@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2429@registre-dematerialise.fr) pour l'enquête parcellaire

Madame Marie-Jacqueline MARCHAND, commissaire enquêtrice, recevra en personne les observations écrites ou orales du public, les :

Lieux	Jours et heures de permanence	Horaires d'ouverture et adresse
Mairie de Cesson-Sévigné	Le lundi 03 mai 2021 de 09h à 12h Le jeudi 20 mai 2021 de 09h à 12h	lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h15 mardi de 13h à 17h15 vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h Mairie annexe, place de la Chalotais 35510 Cesson-Sévigné
Mairie de Chantepie	Le mercredi 12 mai 2021 de 13h30 à 16h30 Le mardi 25 mai 2021 de 13h45 à 16h45	lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h et 13h à 16h45 jeudi de 13h30 à 17h45 Mairie, service urbanisme, 44 avenue André Bonnin 35570 Chantepie

La commissaire enquêtrice assurera une *permanence téléphonique le mercredi 12 mai 2021 de 10 h à 11h30*. Elle sera joignable au numéro suivant : 02.99.86.62.12

A l'issue de l'enquête, dans le délai d'un mois, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à l'Hôtel de Rennes Métropole, dans les mairies de Cesson-Sévigné et de Chantepie ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture.

Fait à Rennes, le 02 avril 2021

Pour le préfet,  
Le secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a horizontal line extending to the right.

Ludovic GUILLAUME